



Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE
VERSOIX POUR CONSTITUER DES SERVITUDES CONCERNANT L'ABRI PC »**

Conformément à l'article 14, des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix ;

Vu la volonté du Département du Territoire, plus précisément de la Direction de la planification et des opérations foncières, de constituer des servitudes au profit de l'Etat et à la charge de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix concernant l'abri PC construit sur la parcelle 7139 propriété de la Fondation ;

Vu le message joint à la présente qui décrit le processus lié à la constitution de ces servitudes ;

Vu les plans servitudes ainsi que le tableau de mutation joints à la présente établis par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, daté du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659) ;

Vu que cette constitution de servitudes a déjà été validée par le Conseil municipal en séance du 17 décembre 2018 ;

Vu que des modifications ont été exigées par le registre foncier dans l'acte notarié, ceci pour apporter des garanties supplémentaires à la Fondation ;

Vu le nouveau projet d'acte notarié, concernant la constitution de ces servitudes, joint à la présente établi par l'Etude Poncet, Buhler Lacin & Vallery, Notaire à Genève, daté du 11 mars 2019 ;

Vu que les plans de servitudes ainsi que le tableau de mutation restent inchangés ;

Vu le vote favorable du Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix qui a accepté à l'unanimité les modifications apportées à l'acte ainsi que la constitution de ces servitudes en séance du 27 novembre 2019 ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif qui a accepté en séance du 27 novembre 2019 les modifications apportées à l'acte ainsi que la constitution de ces servitudes ;

Vu le préavis de la Commission de l'Urbanisme et des Transports en séance du 29 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ / REFUSE

1. D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal le 17 décembre 2018, autorisant la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix à constituer des servitudes concernant l'abri PC de Bon-Séjour.
2. D'autoriser la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix à constituer des servitudes concernant l'abri PC de Bon-Séjour conformément aux documents mentionnés ci-dessous et annexés à la présente délibération :
 - Plans de servitudes établis par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, datés du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659).
 - Tableau de mutation établi par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, daté du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659).
 - Projet d'acte notarié établi par l'Etude Poncet, Buhler Lacin & Vallery, Notaire à Genève, daté du 11 mars 2019.